

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 28 JANVIER 2021**, sur la plateforme Zoom, à 19:15, présidée par madame Jessica Talbot, présidente

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania RAOUB
au Trésor-du-Boisé	Absente	Madame Sabrina PALLOTTA
Beaconsfield	Absent	Monsieur Éric MUELLER
Beau-Séjour		Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Monsieur David HACHÉ
Cardinal-Léger	Absente	Madame Ariane GUÉNETTE
Catherine-Soumillard		Monsieur Patrick SÉVIGNY
Cavelier-De-LaSalle		Monsieur Ghislain LAPORTE
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Claire NOËL
Dalbé-Viau		Madame Jessica TALBOT
de la Mosaique		Madame Sharon GO
de la Traversée		PAS DE CÉ
de l'Odyssée		Monsieur Benoît LEFEBVRE
de l'Orée-du-Parc	Absente	Madame Raymonde GOMIS
des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
des Découvreurs		Monsieur Éric CARON
des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
des Marguerite		Madame Lyne CHLALA
des Saules-Rieurs		Monsieur David LEMIEUX
des Sources		NIL
Dollard-des-Ormeaux		Monsieur Steeve NADON
Dorval-Jean-XIII		Madame Nathalie FORTIN
du Bois-de-Liesse		Monsieur George BALOUZAKIS
du Bout-de-l'Isle	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
du Grand-Chêne	Absente	Madame Valérie OSTER
du Grand-Héron	Absente	Madame Stéphanie LAMPE
du Petit-Collège		Monsieur Robert HAMEL
du SAS	Absente	Madame Diane BOUCHER
Édouard-Laurin	Absent	Monsieur Dan NGUYEN
Émile-Nelligan		Monsieur Steve HILLIER
Enfants-du-Monde		Madame Maria DAGOSTINO
Enfant-Soleil		NIL
Félix-Leclerc	Absente	Madame Christine TELLIER
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond	Absent	Monsieur Hilal ELAYOUBI
Harfang-des-Neiges	Absent	Monsieur Jean-Claude AURA
Hébert		Madame Marie-Hélène CHARTIER
Henri-Beaulieu	Absent	Monsieur Imad LAGRAFEL
Henri-Forest		NIL
Île-des-Soeurs		NIL
Jacques-Bizard		Monsieur Jean-François GAGNÉ
Jardin-des-Saints-Anges		Madame Roberte LOUISMA
Jean-Grou	Absente	Madame Karine LÉ
Jonathan		Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Madame Marie FOREST
Katimavik		Madame Achlai ERNEST
Lajoie		Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES
Lalande	Absente	Madame Mélanie PIECHA
Laurendeau-Dunton		Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Laurentide	Absente	Madame Mina KIMOUCHE
L'Eau-Vive		Monsieur Presley TCHOUA
Lévis-Sauvé	Absente	Madame Scindya DE BARROS
Marguerite-Bourgeois		Madame Karolina ZAJDA
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde	Absente	Madame Kim COLLIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Julie HURTUBISE
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle école Pierrefonds		Madame Jessica GAGNON
Nouvelle-Querbes		Monsieur Ari COHEN
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Madame Carole MEKOUJOU
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR-PAKDEHI
Philippe-Morin	Absente	Madame Florence SAY
Pierre-Laporte		Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sophie LAROSE
Pointe-Claire	Absent	Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré	Absent	Monsieur Mellel RACHEDI
Sainte-Genève-Ouest	Absente	Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Annik LARTIGAU
Saint-Louis	Absente	Madame Anne-Maxime DAGENAIS
Saint-Luc		Madame Kristelle ONG TONE
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Valérie ASSELIN
Très-Saint-Sacrement		Monsieur Daniel BÉLIVEAU
Victor-Thérien		Madame Isabeau MORRISSETTE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy	Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odysée	Madame Katherie ROCHETTE
Beau-Séjour	Madame Nathalie VASSILAROS
John-F.-Kennedy	Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Elizabeth Huart, substitut, école Beaconsfield
 Madame Ekaterina Ivanovskaïa, substitut, école Beau-Séjour
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Cavalier-De-LaSalle
 Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots
 Madame Geneviève Dessureault, substitut, école des Saules-Rieurs
 Madame Geneviève Richard, substitut, école du Bout-de-l'Isle
 Madame Roxane Dussault, substitut, école Édouard-Laurin
 Madame Cindy Rompré, substitut, école Gentilly
 Madame Pascale Lidji, substitut, école Lévis-Sauvé
 Madame Lyne Vermette, substitut, école Sainte-Catherine-Labouré
 Monsieur Jean Lavertue, substitut, école Saint-Louis

Public

Madame Marisa Rucolo, parente, école Guy-Drummond

Madame Sylvie Mariage, parente, école Félix-Leclerc
Madame Krystel Haydamous, parente, école Saint-Louis

Autres présences

Assistent également à la réunion, monsieur Dominic Bertrand (directeur général du CSSMB), madame Nathalie Provost (directrice du Service de l'organisation scolaire et directrice du transport) et monsieur Rudi Maghuin à titre de secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Jessica Talbot, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

Elle souligne la présence de monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB. Elle ajoute que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et du transport) se joindra à la rencontre afin de présenter les consultations relatives au PTRDI 2022-2025 et à la modification de l'acte d'établissement de la nouvelle école secondaire Pierrefonds.

1. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

2. MOT DU DG

Monsieur Dominic Bertrand se présente et salue les membres du CP.

Monsieur Bertrand dresse un bilan de la réussite des jeunes du CSSMB à l'aide de quelques diapositives qui seront ultérieurement communiquées aux membres du CP. Il signale que les indicateurs de gestion du ministère ont été disponibles vers la fin de l'automne et qu'il a récemment eu l'occasion de déposer le Rapport annuel du CSSMB au CA. Monsieur le DG soutient que le CSSMB a pour mission la diplomation du plus grand nombre possible d'élèves. Monsieur Bertrand explique la méthodologie ayant été utilisée pour mener aux résultats qu'il présente. Comme le mentionne le [Rapport annuel 2019-2020](#), le CSSMB figurait depuis plusieurs années dans le peloton de tête des centres de services scolaires présentant les meilleurs taux de diplomation et de qualification. Cette année, avec un résultat de 88,8 %, il se positionne au premier rang du réseau. Qui plus est, il est également premier au classement pour les résultats des filles et pour ceux des garçons. Rappelons que la cible à atteindre d'ici 2023 est de 89%.

La moyenne pour le taux de diplomation se situe à 78% pour l'ensemble du Québec francophone (61 CSS). Cela place le CSSMB en première position au Québec. Monsieur Bertrand souligne que quatre des écoles du CSSMB œuvrent en milieux défavorisés. Il ajoute que 84% des jeunes étudiants du CSSMB sont issus de l'immigration et que 63% d'entre eux n'ont pas le français comme langue maternelle. Monsieur le DG indique qu'il communiquera également une courte vidéo dynamique résumant l'ensemble des réussites du CSSMB aux membres du CP.

En 2019, 85,6% des garçons du CSSMB ont obtenu un diplôme comparativement à 73% au Québec. Ça place nos garçons premiers au Québec. Nos filles sont également en première place au Québec avec un taux de diplomation de 92,4%. Le taux de diplomation pour les jeunes ayant un plan d'intervention s'élève à 72% comparativement à 56,1% au Québec. Le taux de diplomation pour les jeunes n'ayant pas de plan d'intervention dans notre CSS s'élève à 95,4%.

Monsieur Bertrand indique que quatre écoles secondaires du CSSMB ont un indice de défavorisation faisant en sorte qu'elles sont considérées défavorisées (Dalbé-Viau, Monseigneur-Richard, Pierre-Laporte et Saint-Laurent). Les élèves fréquentant ces écoles ont un taux de diplomation de 80,3%. Monsieur le DG soutient que nos écoles secondaires en milieux défavorisés mettent beaucoup d'efforts et cela porte vraiment ses fruits. Pour l'ensemble des autres écoles, on est à 92,2%. Le taux de diplomation des élèves du CSSMB nés hors Québec s'élève à 89,4% dépassant même celui des élèves nés au Québec. En comparaison, le taux de diplomation de la province s'élève à 78%.

Monsieur Bertrand indique que le CSSMB souhaitait diminuer à 11% la proportion d'enfants qui entrent au secondaire à 13 ans et plus et de limiter le redoublement pour le primaire. On est maintenant à 9,3% d'élèves qui vont entrer au secondaire à 13 ans.

Monsieur le DG mentionne que le CSSMB a atteint 10 de ses 12 cibles, qui n'étaient prévues que pour 2023, grâce aux efforts faits dans les milieux par le personnel et par les parents qui soutiennent les jeunes de façon intensive.

Monsieur Bertrand indique que les résultats du primaire sont également excellents lorsqu'on regarde les épreuves du ministère. Monsieur le DG a préféré de ne pas procéder à la présentation des indicateurs pour le primaire car il n'y a pas eu d'épreuve du ministère l'an dernier et que les résultats datent d'il y a deux ans. Il signale, cependant, que les résultats se situent entre 92% et 94% de taux de réussite aux épreuves uniques du ministère.

Monsieur Bertrand répond aux questions des membres du CP.

Qu'est-ce que le CSSMB entreprend pour s'assurer de préserver la santé psychologique des enseignants, assurant ainsi le maintien de la qualité de l'encadrement des enfants ?

Monsieur Bertrand mentionne que le CSSMB a un intranet pour son personnel. Dès le début de la pandémie, un site internet, appelé *La continuité pédagogique*, a été déployé. Tout le personnel avait tous les outils pour être en mesure d'être formés et de faire le virage technologique le plus rapidement possible. Le CSSMB a mis sur pied, il y a trois ans, un studio d'enregistrement pour la formation de l'ensemble du personnel. Plus de 12 000 participants se sont inscrits dans une démarche de formation, via ces capsules, pour soutenir le téléenseignement. Des formations ont été offertes par des sommités en santé mentale, notamment au niveau de la résilience. Tout un accompagnement s'est fait au niveau de la santé mentale. Un comité santé mentale, avec des initiatives pour soutenir le personnel, a aussi été mis sur pied par les professionnels du CSS. Le CSSMB compte environ 550 professionnels (orthophonistes, psychologues, psychoéducateurs). Au niveau des ressources humaines, le CSSMB a un programme d'aide aux employés. Les employés ont droit à des séances, que ce soit au niveau d'un psychologue ou d'autres professionnels de la santé, pour les soutenir dans des moments difficiles. Le CSSMB a aussi une démarche de mentorat dans les établissements.

De quelle façon faut-il disposer des masques jetables fournis aux élèves du secondaire (recyclage ou poubelle) ?

Monsieur Bertrand répond que, dès le mois de novembre, le CSSMB a lancé un appel d'intérêt sur le système d'appels d'offres publiques pour avoir le nom d'entreprises pouvant effectuer le recyclage des masques de procédure. Au terme de cette démarche, quatre entreprises ont manifesté leur intérêt pour se charger du recyclage. Après avoir rencontré ces quatre compagnies et avoir discuté avec elles, le CSSMB n'a pas été satisfait des réponses obtenues de celles-ci. Le CSSMB a également mené des démarches auprès de Recyc-Québec avant les fêtes. Au final, les masques récupérés sont incinérés. Le volume de masques du CSSMB représente environ 1 million de masques par mois. Il en coûterait 80 000 dollars par mois pour faire de la récupération de masques et pour finalement les faire incinérer à l'extérieur du Québec. Monsieur le DG souligne qu'on s'attarde au système de l'éducation et que le système de santé ne récupère pas les masques car ce sont des matières souillées pour lesquelles un protocole est en place.

Pourriez-vous nous expliquer et nous donner des détails sur le programme de tutorat dont parle le Ministre Roberge ?

Monsieur Bertrand mentionne qu'on parle de 11 millions pour

l'ensemble du Québec dont 1 million au secteur privé et 10 millions au secteur public. Cela représente 511 000 dollars pour le CSSMB. Il mentionne que le secteur jeunes du CSSMB compte environ 50 000 élèves. Donc, cela donne environ dix dollars par élèves. Cela signifie qu'une école de 400 jeunes recevra une allocation de 4 000 dollars pour offrir du tutorat. Par qui sera donné le tutorat? Monsieur Bertrand mentionne qu'on a le choix d'étudiants collégiaux pour qui la rémunération se situera autour de 20 dollars de l'heure ou d'étudiants universitaires dont la rémunération s'élèvera autour de 23 dollars de l'heure. Les écoles ont aussi la possibilité de prendre du personnel qui n'est pas à 100%, dont la rémunération se fera autour de suppléances, et du personnel à 100%, dont la rémunération est calculée différemment, notamment en fonction de leur échelon). Monsieur Bertrand mentionne que *Je réponds présent*, le site du ministère, sera bientôt fonctionnel et que le CSSMB y recevra des candidatures qui seront compilées par le Service des ressources humaines. Il faudra effectuer des recherches d'antécédents judiciaires pour s'assurer que les tuteurs passent cette étape. Il faudra voir aussi à fournir des outils avec des codes à ces personnes pour entrer sur le réseau. Monsieur le DG soutient que ce ne sera pas simple au niveau de la logistique mais le CSS va tout mettre en place. Il ajoute qu'on a mentionné aux écoles que le plus simple serait de prendre, si possible, des gens du milieu qui connaissent déjà les élèves et qui sont en mesure d'intervenir auprès d'eux. Une école qui se retrouverait un peu limitée par rapport au nombre de personnes pour pouvoir donner du tutorat pourra se tourner vers les ressources humaines qui auront confectionné une banque de candidats. Monsieur Bertrand mentionne que des fiches du ministère devraient probablement être aussi à l'attention des parents prochainement. Il ajoute que c'est bien balisé. C'est le tutorat qui va se mettre en place dès le début du mois de février dans les écoles du CSSMB.

Pour favoriser la réussite scolaire des élèves, des documents résumant les savoirs essentiels à enseigner aux élèves seront préparés par le Ministre et transmis aux enseignants. Pourra-t-on avoir accès à ces documents quand ils seront remis aux enseignants ? Monsieur Bertrand mentionne que des élèves ont manqué du temps de classe et que des élèves ont vu leur groupe aussi être retiré. Monsieur Bertrand signale avoir reçu un courriel du sous-Ministre portant sur les savoirs essentiels juste avant de rejoindre la séance du CP et ne pas avoir encore eu l'occasion de le lire. Il indique qu'il s'agit de matières qui seront ciblées, en mathématiques, français, anglais, univers social et sciences, pour être en mesure de regarder les savoirs essentiels dans un contexte où les jeunes, par exemple au secondaire, sont une journée sur deux en classe ou voient des groupes retirés. Monsieur le DG ajoute que, normalement, sur le site du Ministère ce sont des documents qui sont rendus disponibles comme la progression des apprentissages.

Pourriez-vous expliquer et élaborer, en détails, la surveillance faite pour Classroom pour éviter la « cyber intimidation » ? Qu'est-ce que le CSSMB a mis en place pour cette plateforme? Monsieur Bertrand indique que *Classroom* est un logiciel que les enseignants utilisent afin d'être en mesure d'échanger avec le groupe classe. Il mentionne que le CSSMB a une plateforme destinée à donner de la formation au personnel enseignant sur la gestion des outils en Classroom pour éviter l'intimidation. Monsieur Bertrand soutient que la gestion de classe (gérer les caméras et ce qui peut se dire) n'est pas simple pour un enseignant. On outille les enseignants pour le faire. Beaucoup d'apprentissages ont été effectués. Monsieur Bertrand déclare que cela demeure un défi et que d'effectuer cette gestion à distance n'est pas simple. Le CSS outille les gens du mieux qu'il peut. On a également des professionnels qui sont dans les écoles (environ 475) pour supporter les enseignants dans leurs démarches.

Nous avons soumis une demande pour obtenir les résultats du plomb dans l'eau de nos écoles. Nous voudrions vous demander s'il serait possible qu'un expert en santé et sécurité du CSS vous accompagne pour nous présenter et nous expliquer comment lire les résultats ? Monsieur Bertrand mentionne que le CSSMB a transmis l'ensemble de ses résultats au Ministère, le 1^{er} novembre, tel que demandé pour les écoles primaires. Il ajoute que le Ministère s'est engagé à les rendre disponibles. Monsieur le DG déclare qu'avant d'entendre parler du plomb à l'automne 2019, le CSS avait été proactif et avait effectué des échantillonnages dans l'ensemble de ses bâtiments, pour l'ensemble de ses écoles. À ce

moment-là, toutes les écoles du CSSMB étaient conformes aux exigences du règlement québécois relatif à la qualité de l'eau. La règle voulait qu'on prenne un échantillonnage après avoir laissé couler l'eau durant 5 minutes et le résultat devait être inférieur à 10 microgrammes de plomb. Monsieur Bertrand précise que cette règle est toujours en vigueur partout que ce soit dans les hôpitaux ou dans les garderies. Le Ministère de l'éducation, à l'automne 2019, a décidé d'abaisser la norme de plomb dans les écoles la faisant passer de 10 à 5 microgrammes, et ce sans avoir laissé couler l'eau durant 5 minutes mais au premier jet. Cela signifie qu'on ouvre une fontaine après six heures de stagnation. Monsieur Bertrand déclare que le CSSMB a effectué l'ensemble de l'échantillonnage et a effectué des observations sur le champ. Monsieur le DG souligne qu'il faut faire attention parce que des échantillonnages ont été effectués dans des endroits (dépôts) où l'eau était stagnante depuis plusieurs mois. En fait, les fontaines ont été échantillonnées partout. Lorsque le plomb dépassait la norme, des interventions étaient effectuées sur le champ en fonction de ce que le Ministère demandait de faire. Des fontaines ont été fermées sur le champ là où on dépassait les normes de plomb. Monsieur Bertrand indique que la règle du Ministère mentionnait qu'il fallait laisser couler l'eau durant une minute lorsqu'on constatait qu'on dépassait la norme au premier jet mais que cela devenait conforme au bout de 30 secondes. Dès qu'une non-conformité était observée, on fermait les abreuvoirs sur le champ. Monsieur le DG signale que le CSSMB est allé en appel d'offres pour l'achat de filtres pour pouvoir en installer entre 800 et 1000 sur l'ensemble de ses fontaines. Il ajoute qu'on devrait les recevoir d'ici à deux semaines. Il y a certains endroits où quelques fontaines ont été fermées. Dans certains cas, on a ajouté de l'eau embouteillée pour s'assurer d'avoir une bonne capacité de distribution pour les jeunes. En ce moment, tout est conforme aux directives du Ministère.

Pourriez-vous nous dresser un résumé sur la Covid ? (Nombre d'écoles fermées, nombre d'élèves infectés, nombre de membres du personnel infectés, pourcentage entre le primaire et le secondaire). Aussi, pourriez-vous élaborer sur les nouvelles règles du Ministre relatives au suivi pédagogique et à la fratrie d'un élève atteint par la Covid? Monsieur Bertrand indique que le CSS recensait, en date du 27 janvier, environ 1 200 jeunes ayant été diagnostiqués positifs à la Covid depuis le début de l'année. Aussi, autour de 300 membres du personnel ont été touchés et autour de 450 groupes ont été fermés. Ce n'est pas le CSSMB qui prend la décision de fermer un groupe. C'est la Santé publique qui mène les enquêtes et qui signale au CSS qu'un groupe doit être fermé pour une période de 14 jours. Les deux semaines avant les fêtes ont été assez exigeantes. Depuis le retour, on a eu entre 30 et 40 cas.

Le Ministre de l'éducation a annulé les examens du ministère. Est-ce que le CSSMB a une directive (ou proposition) pour les écoles afin d'effectuer des pratiques/simulations pour au moins donner l'expérience à l'enfant visant à l'aider dans le futur ? Monsieur Bertrand souligne que le Ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas d'épreuve en 4^{ème} et 6^{ème} année, et pour les élèves du secondaire également. Il indique les enseignants ont accès à *BIM* (Banque d'instruments de mesure). Il ajoute qu'il y a de tout dans *BIM*. Il y a des épreuves du Ministère qui datent de plusieurs années et pour lesquelles le CSS a l'autorisation de venir faire des tests. On a aussi, au CSSMB, beaucoup d'épreuves locales dont on se sert et qu'on met à la disposition du personnel enseignant. On est très bien équipés.

Si les parents décident d'acheter des purificateurs d'air pour leur classe ou pour l'école au complet, est-ce que le CSSMB leur donne la permission de le faire ? Monsieur Bertrand répond que la position du CSSMB a toujours été la même. On suit les recommandations de la Santé publique. Des CSS ont décidé de faire autrement et de se lancer dans l'achat de purificateurs d'air. Ce n'est pas une recommandation du comité d'experts pour plusieurs raisons. Entre autres, ça prend un certain type de purificateur (force) et que ce soit installé en fonctions d'un certain nombre de normes. Les experts mentionnent que l'installation de purificateurs peut nuire plus qu'autre chose. Environ 85% des écoles du CSSMB ont une ventilation naturelle. C'est-à-dire qu'on doit ouvrir les fenêtres et la porte de la salle de classe pour assurer une ventilation continue de façon à ce qu'il y ait un échange d'air avec l'extérieur, ce que ne permettent de faire les purificateurs. Il faudrait, de toute façon, ouvrir les fenêtres pour s'assurer d'une entrée d'air. 85% des écoles primaires ont recours

à une ventilation naturelle tandis que les écoles secondaires ont recours à une ventilation mécanique. On s'assure, de façon mécanique, à changer l'air 3 à 4 fois par heure avec de l'air provenant de l'extérieur. On ne peut pas installer n'importe quel type de purificateur d'air car la santé des jeunes en dépend. Cela peut être plus nocif qu'autre chose d'installer des purificateurs. Le 28 août, le CSSMB a envoyé une procédure très claire à l'ensemble du personnel. La directive a été répétée à plusieurs reprises. Pour la ventilation naturelle, il faut aérer entre les périodes et laisser un filet d'air d'environ 5 centimètres en tout temps avec la porte de la salle de classe. Monsieur Bertrand soutient que cela fonctionne. On est en dessous des 1 000 ppm dont on a entendu parler. Le Ministère a laissé jusqu'au 22 mars prochain au CSSMB pour faire l'échantillonnage de l'ensemble de ses bâtiments. Les résultats seront déposés à la direction d'école lorsqu'ils seront disponibles. Elle les communiquera ensuite au CE. Monsieur Bertrand explique qu'il n'y a aucun correctif à apporter en bas de 1 000 ppm. Entre 1 000 et 1 500 ppm, pour la ventilation naturelle, de l'ajustement peut être apporté au niveau de l'ouverture et de la fermeture des fenêtres. Entre 1 500 et 2 000 ppm, une intervention doit être menée sur le champ. Il y a un guide du Ministère qui guide le CSS dans ses actions par rapport à la ventilation. Le nombre de ppm est en lien avec la Covid. Monsieur le DG indique que le masque de procédure est maintenant obligatoire pour les élèves du secondaire.

Est-ce que la classe d'anglais enrichi peut être uniquement réservée à l'école ? Monsieur Bertrand mentionne qu'il faut savoir qu'il s'agit d'un programme local. Un CE peut décider de mettre en place l'anglais enrichi. Cela demande un certain nombre de choses dont il faut tenir compte. D'abord, cela prend l'enseignant parce qu'il y a différents modèles (ex : avant-midi en français, après-midi en anglais). Il y a aussi des modèles où on fait 5 mois en français et 5 mois en anglais. Il faut qu'il y ait un enseignant, à l'intérieur de l'école, qui soit en mesure de dispenser son enseignement en anglais pendant que l'autre le fait en français. Cela demande une gymnastique et une capacité de faire de l'anglais enrichi. On doit aussi s'assurer qu'un enfant qui ne veut pas faire partie de l'anglais enrichi puisse avoir accès à ses cours en français. On a des petites écoles avec, par exemple, deux groupes de 5^{ème} ou deux groupes de 6^{ème} année. A ce moment-là, il faut faire attention car on n'est peut-être pas en mesure d'offrir une section régulière à certains élèves. Monsieur le DG confirme qu'il y a une possibilité pour un CE de lancer de l'anglais enrichi. C'est un programme local auquel participent uniquement les élèves de l'école. Cependant, il faut que la capacité puisse le permettre. On a actuellement beaucoup d'écoles qui sont en dépassement. Cela amène des fois des classes d'adaptation scolaire qui sont regroupées et situées dans certains milieux.

Quel pouvoir le CE a-t-il pour demander la création d'une telle classe ? Monsieur Bertrand soutient que le CE a plein pouvoir là-dessus en fonction des barèmes venant d'être énoncés.

Avez-vous de la documentation ou articles provenant des règles à suivre au niveau de la CSMB que nous pourrions consulter ? Monsieur Bertrand mentionne que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) connaît très bien les programmes et les démarches à suivre. Elle pourrait soutenir un CE qui souhaiterait effectuer une réflexion à ce sujet pour voir les possibilités et les contraintes que cela amène. Monsieur Bertrand indique que ce n'est pas toujours simple de mettre en place l'anglais enrichi.

Existe-t-il des recommandations quant à l'usage des webcams lors des périodes d'enseignement virtuel ? Monsieur Bertrand répond que l'enseignant peut demander à l'élève d'ouvrir sa caméra car, avec les outils qu'on utilise, il y a un moyen d'utiliser un fond d'écran qui fait qu'on ne voit pas ce qui se passe derrière nous.

Est-ce que les examens d'entrée pour les écoles secondaires vont être ajustés pour refléter les changements dans le curriculum ? Monsieur Bertrand répond que des ajustements vont être apportés à ce sujet. Ça a été le cas cet automne car on ne peut pas placer un grand nombre de jeunes en présentiel dans une salle, comme on le faisait avant. Monsieur Bertrand donne l'exemple du Collège Saint-Louis où entre 800 et 900 jeunes se présentent

pour passer les examens. Il y a des façons de faire différentes qu'on a appliquées cet automne et ce sera la même chose l'an prochain. Monsieur Bertrand ajoute qu'il faut revoir nos façons de faire. Il soutient que les résultats, au niveau du primaire, sont regardés de façon plus précise.

Est-ce que le CSS a pensé à installer des détecteurs de CO2 ? Monsieur Bertrand indique que le Ministère avait demandé de cibler 4 écoles, avant les fêtes, en fonction de l'année de construction et en fonction de modalités naturelles. Cela a été fait. Maintenant le Ministère demande d'effectuer l'échantillonnage de 4 à 10 locaux par école. Est-ce qu'on l'a fait en continu ? La réponse est non puisqu'on doit s'assurer de respecter la norme pour tout ce qui est en bas de 1 500 ppm. Monsieur Bertrand déclare que ce qui est important c'est de respecter la procédure qu'on a envoyée à l'ensemble du personnel. Le Ministère n'a pas demandé d'avoir d'appareils pour effectuer un échantillonnage en continu.

Monsieur Bertrand invite les membres du CP ayant d'autres questions à les lui faire parvenir par l'intermédiaire du secrétaire du CP. Les membres du CP remercient monsieur Bertrand pour sa visite et sa présentation ainsi que pour ses réponses à leurs questions.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/21-01/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DG**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PRÉSENTATION DE MADAME NATHALIE PROVOST, DIRECTRICE (SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET SERVICE DU TRANSPORT)**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 10 DÉCEMBRE 2020**
- 6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 26 NOVEMBRE 2020**
- 7. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
 - 7.1. Élections
 - 7.2. Conseil général du 6 février 2021
 - 7.3. Sondage – Désignations aux CA des CSS
- 8. CONSULTATIONS**
 - 8.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 (retour : 20 avril 2021)
 - 8.2. Nouvelle école secondaire Pierrefonds – Modification à l'acte d'établissement (retour : 30 mars 2021)
 - 8.3. Élaboration de la Politique relative aux contributions financières demandées aux élèves ou aux parents (retour : avril 2021)
 - 8.4. Nomination du Protecteur de l'élève du CSSMB (retour : 31 janvier 2021)
 - 8.5. Nomination du substitut au Protecteur de l'élève du CSSMB (retour : 31 janvier 2021)
- 9. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ**
- 10. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 10.1. Financement des frais encourus par les écoles
 - 10.2. Pandémie
 - 10.2.1. Enseignement à distance
 - 10.3. Formation du MEQ offerte aux membres des CÉ
 - 10.4. 46^{ème} congrès de l'Institut TA (24 au 26 mars 2021)
 - 10.5. Protocole, intimidation et racisme

- 10.6. Plomb dans l'eau
- 10.7. 42^{ème} congrès de la FCPQ – « 45 ans + à bâtir ensemble une école pour tous » (5 au 29 mai 2021 – en ligne)
- 10.8. Règles de régie interne 2020-2021 du CP
- 10.9. Distinctions Reconnaissance de la FCPQ (18 février 2021)
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 11.1. Correspondance reçue
- 12. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
 - 12.1. Mot de la conseillère ÉHDAA
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
 - 13.1. Retour sur la conférence du CP du 14 janvier 2021 (temps d'écran)
 - 13.2. Conférence du CP du mois de février 2021 (intimidation)
 - 13.3. Plateforme Zoom
 - 13.4. Programme des conférences 2020-2021
- 14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA**
- 17. MOT DES MEMBRES DU CA**
- 18. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 18.1 Bilan financier du CP
- 19. VARIA**
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

4. PRÉSENTATION DE MADAME NATHALIE PROVOST, DIRECTRICE (SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET SERVICE DU TRANSPORT)

Madame la directrice salue l'assemblée et la remercie pour son accueil. Elle procède à la présentation de la consultation relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025. Elle répond ensuite aux questions des membres du CP.

Madame Provost procède à la présentation de la consultation relative à la modification de l'acte d'établissement de la nouvelle école Pierrefonds. Elle répond ensuite aux questions des membres du CP.

En réponse à la question d'un délégué, madame la directrice mentionne que le décret ministériel stipule que toutes les écoles devront offrir la maternelle 4 ans à partir de l'année scolaire 2023. En ce qui concerne la façon de calculer le nombre de maternelles 4 ans, le ministère demande de calculer 50% du nombre de maternelles 5 ans. Le ministère demande aussi de mettre en place un plan de déploiement graduel pour ajouter des classes chaque année dans l'attente du lancement du programme officiel de maternelles 4 ans en 2023. D'ici 2023, le ministère autorise le nombre de classes qu'il veut pour l'année suivante pour chacun des Centres de services scolaires.

Il est demandé à madame la directrice quand le CSSMB prévoit l'ouverture de la nouvelle école située au 860, Blvd. de la Côte-Vertu et quel sera le territoire de la clientèle de cette école. Madame la directrice répond qu'on est en train d'élaborer les plans de construction. Elle indique que cela prend environ deux ans pour construire une école à partir de la première pelletée de terre. Madame Provost mentionne que le CSSMB est en attente d'une grosse école secondaire dans le même secteur. Quand on aura cette grosse école secondaire, on effectuera probablement un redécoupage de territoire pour Ville-Saint-Laurent. Présentement, des élèves de Ville-Saint-Laurent doivent fréquenter des écoles secondaires de Mont-Royal parce qu'on n'a pas de place à Ville-Saint-Laurent pour accueillir tout le monde. Cela permettrait de rééquilibrer toute la clientèle de Saint-Laurent. Cela déborde aussi dans les écoles de Mont-Royal. Le 860, Blvd. de la Côte-Vertu, une fois qu'il sera prêt, sera probablement utilisé pour que les élèves de Saint-Laurent demeurent à Saint-Laurent afin qu'ils ne soient pas transportés, comme présentement, à Pierrefonds ou à Ville-Mont-Royal.

Il est demandé à madame Provost si une décision a été rendue quant à l'emplacement de la construction de la nouvelle école primaire à Ville-Mont-Royal. Madame la directrice répond par la négative. Le ministère de l'Éducation participe aussi aux pourparlers. C'est un ensemble de différents paliers qui interviennent. Madame la directrice déclare que l'annonce sera faite aussitôt qu'on le saura.

En réponse à une question lui étant posée, madame Provost indique n'avoir aucune nouvelle au sujet de la nouvelle école à l'Île-des-Sœurs. Elle mentionne que la CSS n'est plus responsable du projet quand les coûts de construction s'élèvent à plus de 50 millions. C'est la Société québécoise des infrastructures (SQI) qui devient responsable du projet et qui devient Maître d'œuvre. Le terrain n'a pas été officiellement trouvé. Rien n'a encore été arrêté au moment où on se parle.

Le délégué de l'école au Trésor-du-Boisé mentionne que la CSS mise sur la construction d'une nouvelle école dans Saint-Laurent-Ouest et un redécoupage de territoire. Il ajoute qu'on parle d'un horizon de trois ou quatre ans et demande ce qui va arriver d'ici là. Madame la directrice répond qu'on sera malheureusement obligé de prendre les élèves et d'appliquer les règles des critères d'inscription pour le transfert des élèves excédentaires pour les écoles. L'école au Trésor-du-Boisé est un bon exemple. On a pris tout ce qu'on pouvait prendre en matière de capacité fonctionnelle. On applique les règles de transfert. Il y a beaucoup de projets sur la table. On a deux écoles autorisées par le ministère de l'Éducation dans Saint-Laurent. On est encore à finaliser les étapes pour l'acquisition de terrains. Dès qu'on aura les terrains, on devra calculer deux ans pour l'ouverture de l'école. Le délégué demande vers quelles autres écoles sont dirigés les élèves. Madame Provost indique que la CSS aura accès à l'agrandissement de l'école Cardinal-Léger, dans le secteur, à la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit de l'école qui est juste au sud de l'école au Trésor-du-Boisé. Des agrandissements ont été autorisés et la CSS a pris la décision de ne pas redécouper le territoire de l'école Cardinal-Léger parce qu'une nouvelle école arrivera dans ce secteur. Plusieurs élèves appartiennent à l'école au Trésor-du-Boisé mais ne sont pas très loin de l'école Cardinal-Léger. Ils ne seraient pas très loin de chez eux. Pour l'instant la dizaine de classes de l'école Cardinal-Léger pourra éviter qu'on envoie trop loin les élèves de l'école au Trésor-du-Boisé.

Il est demandé à madame la directrice s'il n'est pas risqué de récupérer un local dédié à une matière pour régler des problèmes de surcapacité. Ne risquons-nous pas de ne plus revenir à cette matière? Madame Provost répond qu'il y a des locaux qu'on prend en dernier recours. Par exemple, de plus en plus les écoles n'ont plus de local informatique car elles préfèrent travailler en robotique dans les classes. Souvent la première classe qui sera convertie sera le local d'informatique. Elle ajoute qu'on prend aussi souvent le local d'anglais car les livres d'anglais peuvent être déplacés en classe et, maintenant, avec les TBI, il n'y a plus de problème à ce que l'enseignant se déplace d'une classe à l'autre. Les derniers locaux qu'on prendra seront des locaux comme ceux de l'art plastique ou de la musique car il s'agit de locaux très spécialisés. Il y a des locaux qu'on touchera en dernier recours mais il y a malheureusement des secteurs où on est tellement en manque d'espace que les locaux spécialisés ont tous été utilisés. C'est un choix à faire entre transférer des élèves vers une autre école ou enlever des locaux de spécialistes temporaires.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 10 DÉCEMBRE 2020

(CP/21-01/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 10 décembre 2020 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

6. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 26 NOVEMBRE 2020

Madame la présidente procède au dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du Comité de parents du 26 novembre 2020.

7. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

7.1. ÉLECTIONS

Monsieur Gnahoua Zoabli se propose pour le poste de premier délégué du CP à la FCPQ.

(CP/21-01/03)

Monsieur GHNAHOUA ZOABLI étant le seul candidat en lice, il est déclaré élu **par acclamation** au poste de **PREMIER DÉLÉGUÉ À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)** pour l'année scolaire 2020-2021.

Madame Hala Jawlakh se propose pour le poste de deuxième délégué du CP à la FCPQ.

(CP/21-01/04)

Madame HALA JAWLAKH étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **DEUXIÈME DÉLÉGUÉ À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (FCPQ)** pour l'année scolaire 2020-2021.

7.2. CONSEIL GÉNÉRAL DU 6 FÉVRIER 2021

Le premier délégué du CP à la FCPQ confirme qu'il assistera au conseil général de la FCPQ du 6 février 2021.

7.3. SONDAGE – DÉSIGNATIONS AUX CA DES CSS

Les membres du CP répondent à un sondage de la FCPQ relatif à la désignation des membres du CA des CSS. Une fois le sondage complété, le premier délégué du CP à la FCPQ procède à l'envoi des réponses du CP du CSSMB.

8. CONSULTATION

8.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI) 2022-2025 (RETOUR : 20 AVRIL 2021)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation lors d'une prochaine séance.

8.2. NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE PIERREFONDS – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (RETOUR : 30 MARS 2021)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-01/05)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA20/21-01-043, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 19 janvier 2021, il a été résolu à l'unanimité de consulter le Comité de parents au sujet du nouvel acte d'établissement de la

Nouvelle école secondaire Pierrefonds proposant le nouveau nom *École de l'Altitude*;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC19/20-08-007, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a créé un acte d'établissement pour la nouvelle école secondaire Pierrefonds située au 5060, boul. des Sources à Pierrefonds, la nommant, temporairement, Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

ATTENDU QUE, le 17 mars 2020, les membres du Conseil d'établissement pro-forma ont choisi de ne pas conserver le nom temporaire Nouvelle école secondaire Pierrefonds en la renommant École de l'Altitude;

ATTENDU QUE le 21 mai 2020, par la résolution CP/20-05/04 le Comité de parents a émis un avis défavorable au nom choisi par le Conseil d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

ATTENDU QUE, le 8 juin 2020, la résolution DGCC19/20-06-061 a été adoptée pour mandater le Service de l'organisation scolaire d'apporter le support nécessaire à la direction de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds pour mettre en place un processus de consultation auprès des élèves, des parents et du personnel au cours de l'année 2020-2021 dans le but de permettre au plus grand nombre d'individus de participer au processus de changement de nom de l'école;

ATTENDU QUE, le 23 septembre par la résolution #CÉ20/21-003 le conseil d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds a adopté le processus de sélection du nom de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

ATTENDU QUE quarante-deux noms ont été soumis par les élèves, aucun nom n'a été soumis par les parents et le nom École de l'Altitude a été soumis par le personnel de l'école;

ATTENDU QUE cinq de ces quarante-deux noms ont été sélectionnés par le Conseil d'établissement dans le but d'effectuer un sondage auprès des membres de la communauté de l'école;

ATTENDU QUE les noms retenus ont été soumis à la Commission de toponymie du Québec le 6 novembre 2020 et ils ont été jugés conformes aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QUE suite aux résultats du sondage, le nom École de l'Altitude a obtenu 43% des votes;

ATTENDU QUE, le 8 décembre 2020 par la résolution #CÉ20/21-007 le Conseil d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds a adopté le nom École de l'Altitude;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 20 janvier 2021 au 30 mars 2021;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Gagnon et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications à l'acte

d'établissement de la nouvelle école secondaire Pierrefonds telles que transmises par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Jessica Gagnon – Proposition adoptée à l'unanimité)

8.3. ÉLABORATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DEMANDÉES AUX ÉLÈVES OU AUX PARENTS (RETOUR : AVRIL 2021)

Il est mentionné que madame la présidente et madame la vice-présidente ont rencontré Maître Marie-Josée Villeneuve (secrétaire générale du CSSMB) et Maître Marie-France Dion (secrétaire générale adjointe du CSSMB) concernant l'élaboration de la Politique relative aux contributions financières demandées aux élèves ou aux parents. Madame la présidente signale que le CP désignera un sous-comité afin de travailler conjointement avec le CSS. Elle mentionne que la législation a changé au niveau des frais pouvant être chargés aux parents. Elle ajoute que le CSS a toujours eu un procédurier. Le CÉ devait approuver son contenu pour charger certains montants aux parents. Madame la vice-présidente indique que Maître Dion communiquera un document à partir duquel on pourra travailler.

Il est mentionné que le retour de la consultation est fixé au mois d'avril pour qu'elle puisse être adoptée en mai au CA afin qu'on puisse en tenir compte dans les CÉ pour l'acceptation des listes de fournitures.

Dans la loi, le CP doit participer à l'élaboration de la Politique à partir de cette année.

(CP/21-01/06)

IL EST PROPOSÉ par madame Pascale Lidji et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité pour l'étude préliminaire de la consultation en lien avec l'élaboration de la Politique relative aux contributions financières demandées aux élèves et aux parents, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnateur du sous-comité de consultation)
- Madame **Anne-Marie Robitaille**
- Madame **Katherine Rochette**
- Madame **Marie-France Caron**
- Madame **Tania Naim**
- Madame **Anne-Hortense Ebena**
- Monsieur **Ghahoua Zoabli**
- Monsieur **Éric Caron**
- Monsieur **Guillaume Lefebvre**

(Proposé par madame Pascale Lidji – Proposition adoptée à l'unanimité)

8.4. NOMINATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE DU CSSMB (RETOUR : 31 JANVIER 2021)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-01/07)

ATTENDU QUE par sa résolution CA20/21-11-028, le Conseil d'administration nommait madame **Hélène Gasc** au titre de Protecteur de l'élève intérimaire du CSSMB, et ce, suite à la démission de Me Stéphanie Gauvreau de sa fonction de protecteur de l'élève;

ATTENDU QUE la Loi sur l’instruction publique prévoit qu’un centre de services scolaire doit avoir en fonction un Protecteur de l’élève dédié au traitement des plaintes;

ATTENDU QU’À cet effet, les membres du Comité de gouvernance et d’éthique ont procédé aux entrevues de sélection des candidats à la fonction de Protecteur de l’élève;

ATTENDU QU’au terme de cet exercice, le Comité de gouvernance et d’éthique recommande unanimement la candidature de madame **Hélène Gasc** pour assumer les fonctions de protecteur de l’élève;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents sont consultés relativement à la nomination du Protecteur de l’élève du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (**Résolution CA20/21-01-047**);

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghnahoua Zoabli et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du Comité de parents d’adopter la nomination de madame **Hélène Gasc** pour la fonction de Protecteur de l’élève du Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys.

(Proposé par monsieur Ghnahoua Zoabli – Proposition adoptée à l’unanimité)

8.5. NOMINATION DU SUBSTITUT AU PROCUREUR DE L’ÉLÈVE DU CSSMB (RETOUR : 21 JANVIER 2021)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

(CP/21-01/08)

ATTENDU QUE par sa résolution CA20/21-11-028, le Conseil d’administration nommait madame Hélène Gasc au titre de Protecteur de l’élève intérimaire du CSSMB, et ce, suite à la démission de Me Stéphanie Gauvreau de sa fonction de protecteur de l’élève;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Hélène Gasc pour assumer la fonction de protecteur de l’élève sera soumise au comité de parents;

ATTENDU QU’il y a lieu de nommer un substitut au Protecteur de l’élève pour agir en cette qualité au cas d’absence ou d’incapacité d’agir du Protecteur de l’élève en titre;

ATTENDU QU’À cet effet, les membres du Comité de gouvernance et d’éthique ont procédé aux entrevues de sélection des candidats à la fonction de Protecteur de l’élève substitut;

ATTENDU QU’au terme de cet exercice, le Comité de gouvernance et d’éthique recommande unanimement la candidature de madame **Anne-Martine Jeandonnet** pour assumer les fonctions de Protecteur de l’élève substitut;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents sont consultés relativement à la nomination du substitut au Protecteur de l’élève du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (**Résolution CA20/21-01-048**);

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Jessica Talbot et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du Comité de parents d’adopter la nomination de madame

Anne-Martine Jeandonnet pour la fonction de substitut au Protecteur de l'élève du Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)

Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 21 heures 25 – Retour de la pause à 21 heures 30.

9. MOT DU SOUS-COMITÉ DE LA FCPQ

La coordonnatrice du sous-comité de la FCPQ indique que celui-ci s'est déjà réuni à deux reprises. Elle mentionne que trois options sont à l'étude, à savoir que le CP du CSSMB poursuive son affiliation à la FCPQ; qu'il s'affilie au Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) auquel sont affiliés les CP des CSS de Montréal, de Laval, de la Beauce-Etchemin et des Chênes; ou qu'il soit indépendant. Elle relate qu'il est prévu de rencontrer les représentants de la FCPQ dans un premier temps et ensuite ceux du RCPAQ. Les questions qui seront posées à la FCPQ seront axées autour de son rôle par rapport au monde de l'éducation et du CP, de sa perception du rôle du CP du CSSMB, des détails sur l'incident ayant mené à la démission de notre premier délégué. Il reste à fixer une date pour rencontrer la FCPQ.

La FCPQ a envoyé une lettre à tous les CP pour leur dire qu'elle était prête à les rencontrer et pour leur expliquer ce qu'elle fait, etc. Le sous-comité ne croit pas qu'il soit opportun que la FCPQ rencontre les membres du CP dans l'optique où celui-ci est en train de se questionner sur la pertinence de son affiliation.

Le premier délégué du CP à la FCPQ indique que les dates du 11 et du 25 février ont été soumises à la FCPQ afin de rencontrer le sous-comité. Il soutient que suite à cette rencontre, advenant que l'option de rester affilié à la FCPQ soit retenue, une nouvelle date de rencontre officielle avec les membres du CP pourra être fixée. Il ajoute qu'une bonne partie de l'exécutif de la FCPQ semble désireux de participer à la rencontre du sous-comité du CP.

Le premier délégué mentionne que, pour son site web, la FCPQ a envoyé une communication aux représentants des CP pour demander leur accord afin que leurs noms soient publiés. Il demande aux membres du CP leur autorisation pour que son nom figure sur le site web de la FCPQ. Les membres du CP donnent leur accord pour que les noms des délégués 1 et 2 du CP du CSSMB soient publiés sur le site web de la FCPQ.

10. SUIVIS ET INFORMATIONS

10.1. FINANCEMENT DES FRAIS ENCOURUS PAR LES ÉCOLES

Madame la vice-présidente mentionne que le CP a communiqué avec les représentants de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt suite à la réponse du MEQ à la lettre lui ayant été envoyée par le CÉ. Elle indique que ceux-ci n'ont pas réagi à cette lettre et qu'ils le feront probablement lors de la tenue du prochain CÉ.

10.2. PANDÉMIE

10.2.1. Enseignement à distance

Un délégué mentionne que son école a donné des heures spécifiques par niveaux. Les enfants ne se retrouvaient pas en même temps sur l'ordinateur. Des enveloppes avaient été préparées pour chaque jour (17, 18, 21 et 22 décembre). Les élèves avaient du travail à faire en plus de leurs cours virtuels. Il soutient avoir apprécié et que cela s'est très bien passé comparativement au printemps.

Une déléguée indique avoir eu l'opportunité de vivre les deux expériences. Elle relate que la classe de son fils a été fermée. Elle souligne avoir vécu l'école virtuelle pendant 14 jours. Cela s'est bien passé parce que le professeur a pris charge de la classe durant la totalité du temps. Il y avait des spécialistes. Elle déclare que la directive du ministère exigeant au moins un appel a fait en sorte que c'était inégal. Elle ajoute que ce n'était pas du tout la même expérience que l'école virtuelle à temps plein. C'était un appel ou une petite séance *Zoom*. Elle dit avoir revécu l'expérience du mois de mars où les parents devaient dire quoi faire aux enfants. Elle soutient que l'école va mieux sans que le ministère dise quoi faire. Elle est en faveur de l'école virtuelle et que le ministère ne se mêle pas de ça. Un délégué indique que son expérience personnelle l'a menée à la même constatation.

Une déléguée soutient qu'il ne s'agit pas de la même chose et que l'enseignement de l'école EVA est différent de celui donné quand une école est fermée en raison de la Covid. Elle mentionne que ses trois enfants fréquentent l'école EVA. Elle mentionne que cela va très bien au final. La déléguée déclare être très contente avec les projets, les devoirs et le temps d'écran. Elle ajoute que le temps d'écran a diminué. Avant les fêtes de Noël, la déléguée estimait que ses enfants passaient trop de temps devant l'écran. Ils ont vraiment essayé de refaire l'horaire afin que les enfants aient plus de choses à faire de façon autonome plutôt que d'être devant l'écran. Une déléguée soutient que c'est variable. Elle mentionne, en parlant de l'école EVA, qu'on compte le nombre d'heures qu'aura un enfant ayant été retiré pour deux semaines. Elle ajoute qu'il s'agit de 13 heures 30 par semaine. Elle considère que le gros problème réside dans les substituts qui ne se présentent pas. Elle déclare que c'est arrivé dans plusieurs classes. Elle ajoute que des nouvelles classes s'ouvrent.

En réponse à une question, la secrétaire de l'exécutif indique que le CP pourrait acheminer des questions à ce sujet au DG. Elle ajoute qu'on pourrait aussi lui écrire afin d'avoir un suivi de ce dossier. On pourrait mettre le CSS au courant de la situation et le sensibiliser.

Une déléguée demande si les heures sont comptabilisées comme des heures données à l'enfant lorsque le substitut est absent. Il lui est répondu que les heures sont reprises le lendemain ou dans les journées suivantes car il y a de la matière à recevoir. Une déléguée déclare que les mêmes règles du MEQ s'appliquent, au niveau du nombre d'heures, pour l'enseignement à distance, qu'il s'agisse de l'école EVA ou des enfants mis en isolement pour deux semaines. Elle ajoute qu'on donne le strict minimum exigé par le MEQ. Elle mentionne qu'au primaire, à l'école EVA, les élèves ont 13,5 heures en tout. Les cours magistraux durent 45 minutes. Après, il y a des périodes où les professeurs sont disponibles pour répondre aux questions plus précises ou pour aider les élèves qui ont des difficultés. Les heures ne sont pas reprises si personne n'a été trouvé pour remplacer le substitut absent. Une déléguée. Une déléguée résume qu'on donne alors moins d'heures que le minimum exigé car les 45 minutes n'auront pas été reprises.

10.3. FORMATION DU MEQ OFFERTE AUX MEMBRES DES CÉ

Il est indiqué que sept capsules ont été déposées sur le site web gouvernemental. Madame la vice-présidente mentionne qu'il faut rappeler aux membres des CÉ qu'ils doivent les visionner au fur et à mesure.

10.4. 46^{ÈME} CONGRÈS DE L'INSTITUT TA (24 AU 26 MARS 2021)

Il est mentionné que le coût de l'inscription pour assister au congrès de l'Institut TA s'élève à 350 dollars par personne. Les conférences de l'Institut TA seront en ligne jusqu'au 5 avril 2021 pour les membres inscrits. Une déléguée rappelle qu'on demande aux participants de rédiger un court résumé des conférences auxquelles ils ont assisté pour le bénéfice des autres membres du CP. Ces résumés et les documents illustrant les conférences sont ensuite remis au secrétaire du CP afin qu'il les dépose sur le site de partage du CP. Elle ajoute qu'un des participants devrait être en charge de recueillir les résumés des membres du CP.

Mesdames Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette et Pascale Lidji ainsi que monsieur Guillaume Lefebvre font part de leur désir de participer au prochain congrès de l'Institut TA.

Le CP communiquera avec l'Institut TA pour qu'il lui fasse parvenir une facture pour l'inscription de ses participants. Les membres du CP conviennent de permettre à dix membres du CP d'assister au 46^{ème} congrès de l'Institut TA.

(CP/21-01/09)

ATTENDU QUE le 46^{ème} Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage (ITA) sera présenté virtuellement les 24, 25 et 26 mars 2021;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de trois cent cinquante dollars (350 \$) pour le forfait complet de trois jours;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de rembourser les frais d'inscription des participants;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de permettre à dix de leurs membres de participer au 46^{ème} congrès annuel de l'Institut TA;

ATTENDU QUE mesdames Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette et Pascale Lidji ainsi que monsieur Guillaume Lefebvre ont fait part de leur désir d'assister au 46^{ème} congrès annuel de l'Institut TA;

ATTENDU QUE le Comité de parents communiquera avec ses membres pour leur proposer une des six places encore disponibles pour le 46^{ème} congrès annuel de l'Institut TA;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de rembourser les frais d'inscription de trois cent cinquante dollars (350\$) de 10 participants du CP du CSSMB au 46^{ème} congrès annuel de l'Institut TA, dont mesdames **NATHALIE VASSILAROS, KATHERIE ROCHETTE** et **PASCALE LIDJI** ainsi que monsieur **GUILLAUME LEFEBVRE**.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

Une déléguée souligne que les parents auront à s'inscrire individuellement afin de choisir les conférences auxquelles ils souhaitent assister. Elle ajoute qu'il n'y a pas moyen de modifier ses choix de conférences une fois ceux-ci effectués. Elle soutient qu'il faut faire attention car elle a compris qu'il y a un nombre d'inscriptions limitées pour certaines conférences. Elle soutient qu'on s'assurera de la disponibilité de certaines conférences en s'inscrivant rapidement. Une déléguée déclare qu'il n'y a aucune limite.

10.5. PROTOCOLE, INTIMIDATION ET RACISME

Une déléguée relate qu'une plainte a été déposée au CSS en lien avec un cas d'intimidation et de racisme. Elle mentionne être dans l'attente de recevoir la

correspondance des parents qui désiraient qu'elle apporte leurs questions point au CP. La déléguée invite les membres du CP à lui faire parvenir leurs observations quant aux activités de sensibilisation dans les écoles, aux protocoles en place dans les établissements, etc. Elle se dit prête à élaborer un tableau avec les observations qui lui seront acheminées.

10.6. PLOMB DANS L'EAU

Madame la présidente indique avoir soumis une demande d'accès à l'information au secrétariat général du CSSMB au sujet des résultats des tests de plomb dans l'eau effectués dans les écoles. Elle signale que ces résultats ont été déposés sur le site de partage d'information du CP. Madame Talbot mentionne que le CP fera venir un expert pour interpréter ces résultats. Il est mentionné que le DG a traité de ce sujet lors de son intervention, en début de séance.

Il est mentionné qu'on peut soumettre une demande à monsieur Marc Bisson, coordonnateur (Service des ressources matérielles) si l'école a besoin de nouvelles affiches d'avertissement advenant qu'elles soient endommagées.

Un délégué invite les parents ayant des questions au sujet de l'interprétation des résultats à lui écrire pour les aider. Il est ingénieur en environnement de profession et souligne que le CSS a délégué quelqu'un à son école pour répondre aux questions. Il mentionne qu'il n'y a pas encore d'interventions et que certains points d'eau ont été condamnés par le CSS. Le CSSMB aura un fournisseur pour procéder à l'installation de filtres d'ici quelques semaines. Il ajoute que ce n'est pas une solution miracle bien que cela va faire du bien. Le délégué soutient qu'il y a maintenant des distributeurs d'eau dans toutes les classes de son établissement. Il reconnaît que le CSS a été mal pris là-dedans. Il voulait diffuser les résultats mais ne pouvaient pas parce que le MEQ leur disait de ne pas le faire.

Une déléguée demande si les directions d'établissement ont eu accès à ces résultats. Il est répondu que monsieur Marc Bisson a déclaré que toutes les directions ont reçu les résultats avec une lettre explicative. Cela doit être partagé avec les présidences des CÉ. À cause de la Covid, plusieurs abreuvoirs ont déjà été condamnés.

Il est souligné que ces résultats ne sont pas confidentiels et peuvent être partagés. Un délégué mentionne avoir considéré personnellement de contacter des journalistes mais s'être ravisé. Il soutient que notre CSS a fait les démarches qu'il fallait pour essayer de régler le problème. Il ajoute ne pas penser qu'il soit avantageux de se tourner vers une source de diffusion plus grande pour exposer la largeur du problème. Il laisserait une chance au CSSMB d'installer les filtres et d'essayer de régler le problème avant de contacter des journalistes qui mettraient tout le monde dans l'embarras. Une déléguée signale que son mari est spécialisé en traitement d'eau. Une déléguée mentionne que monsieur Marc Bisson a mentionné que la tuyauterie de certaines écoles sera changée.

10.7. 42^{ÈME} CONGRÈS DE LA FCPQ – « 45 ANS + À BÂTIR ENSEMBLE UNE ÉCOLE POUR TOUS » (5 AU 29 MAI 2021 – EN LIGNE)

Les membres du CP sont invités à réfléchir à leur désir de participer au 42^{ème} congrès de la FCPQ.

Il est mentionné que la FCPQ offrira une inscription gratuite par école. Il en coûte 50 dollars par inscription si celle-ci est effectuée avant le 15 avril. Il en coûte 100 dollars pour une inscription après cette date.

10.8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2020-2021 DU CP

La déléguée en charge du sous-comité mandaté pour la mise à jour des règles de régie interne du CP procède au dépôt de la version finale de celles-ci.

10.9. DISTINCTIONS RECONNAISSANCE DE LA FCPQ (18 FÉVRIER 2021)

Le point est reporté.

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE

11.1. CORRESPONDANCE REÇUE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

12. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Il est mentionné que la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 9 février 2021.

12.1. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le mot de la conseillère ÉHDAA est reporté.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

13.1. RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU CP DU 14 JANVIER 2021 (TEMPS D'ÉCRAN)

La coordonnatrice du Comité Intégration et conférences mentionne qu'il a été demandé aux participants de s'inscrire à cette conférence afin de pouvoir leur faire parvenir un sondage, par la suite, en guise de rétroaction, avec l'aide de leurs adresses électroniques. 300 places étaient disponibles. Elles se sont envolées en moins de 24 heures. Cependant, au final seulement 130 personnes ont effectivement assisté à la conférence. Madame la coordonnatrice indique que des inscriptions ne seront plus requises à l'avenir pour assister aux conférences présentées par le CP.

Madame la coordonnatrice indique que les conférenciers ont accepté que la conférence soit enregistrée. Elle mentionne que c'est exceptionnel car, en général, les conférenciers refusent cette option. Le lien menant à cet enregistrement sur *YouTube* a été communiqué aux parents, par l'intermédiaire des directions d'établissement et sera disponible jusqu'au 31 janvier. Il a généré plus de 4 300 visionnements.

Madame la coordonnatrice souligne que le sondage de rétroaction sera communiqué dans le chat aux participants à la fin des prochaines conférences du CP.

13.2. CONFÉRENCE DU CP DU MOIS DE FÉVRIER 2021 (INTIMIDATION)

Le Comité de parents offrira deux conférences en février prochain. Le 3 février, monsieur Alain Pelletier, présentera une conférence intitulée *Le prix du silence – Les cinq visages de l'intimidation*. Aussi, le 10 février prochain, mesdames Anne-Lyise Levert, Isabelle Gendron et Natalie Ruest présenteront une conférence traitant du Plan d'intervention.

13.3. PLATEFORME ZOOM

Madame la coordonnatrice mentionne qu'il est demandé aux membres du CP s'ils sont d'accord à ce que la capacité d'accueil de la plateforme Zoom, utilisée pour présenter les conférences, soit augmentée de 300 à 500 personnes car les places disponibles pour la conférence du CP du 14 janvier sont parties très rapidement.

(CP/21-01/10)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de se doter d'une plateforme zoom – webinaire permettant d'accueillir un plus grand nombre de participants, soit 500 participants;

ATTENDU QUE le coût de cette plateforme s'élèvera à mille six cents dollars plus taxes (1 600 \$);

IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de souscrire à une plateforme webinaire zoom qui peut accueillir jusque 500 participants pour un coût de mille six cents dollars plus taxes (1 600 \$ + taxes).

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à l'unanimité)

13.4. PROGRAMME DES CONFÉRENCES 2020-2021

(CP/21-01/11)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter les conférences listées dans les tableaux suivants, par visio-conférence, pour les thèmes et aux dates et heures indiquées;

CONFÉRENCES	FÉVRIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Titre de la conférence	Le plan d'intervention	Admettre la différence	Gérer le stress et l'incertitude en	Motivation scolaire
Thème	Plan d'intervention (PI)	Tolérance	Anxiété, stress	Motivation scolaire
Organisme	CSSMB	Fondation Jasmin	Académie Dre	site :
Conférencier(s)	Anne-Lyse LEVERT, Isabelle Gendron et Natalie Ruest	Jasmin Roy	Dre Nadia	Michel Duval
Public cible	parents d'enfants au primaire et	parents et élèves du secondaire	secondaires	parents et élèves du secondaire
Date	10 février 2021	21 ou 22 ou 23 février	mercredi 17 mars	06 ou 07 ou 08 avril voire 22/23/24/25 février
Heure & Durée (conférencier + questions)	19h - 60 min + 30 min	19h - 60 min + 30 min	19h - 60 min + 30 min	19h - 60 min + 30 min
Coût (HT) en \$	200	700	1 400	1 000

CONFÉRENCES	AVRIL	MAI	JUIN
Titre de la conférence	ÊTRE PARENT, MODE D'EMPLOI	ESTIME DE SOI « NOUS » et RÉUSSITE	COMMENT COMMUNIQUER
Thème	Accompagnement scolaire de l'enfant	Estime de soi	Communication parents-enfants
Organisme	COMMEUNIQUE	COMMEUNIQUE	COMMEUNIQUE
Conférencier(s)	Émilie Vincent (2) / Vanessa Frenette (1)		
Public cible	parents enfants primaire	parents	parents
Date	mardi 27 avril	mardi 18 mai	mercredi 09 juin
Heure & Durée (conférencier + questions)		19h - 90 min + 30 min	19h - 90 min + 30 min
Coût (HT) en \$	2 125 \$ pour 3 conférences (soit 708\$/conférence)		

ATTENDU QUE le coût de ces conférences sont désignés dans les tableaux ci-dessous, pour un total de cinq mille quatre cent vingt-cinq dollars plus taxes (5 425 \$ + taxes) pour 7 conférences;

IL EST PROPOSÉ par madame Claire Noël et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les conférences aux modalités décrites dans les tableaux annexés pour un prix total de cinq mille quatre cent vingt-cinq dollars plus taxes (5 425 \$ + taxes) pour 7 conférences.

(Proposé par madame Claire Noël – Proposition adoptée à l'unanimité)

Une déléguée mentionne qu'il sera important de prévenir les parents lorsque les conférences ne seront pas enregistrées afin qu'ils ne soient pas surpris que ce ne soit pas le cas.

Madame la coordonnatrice signale que l'invitation pour la conférence du 14 janvier avaient été envoyées aux directions d'établissement avec la mention de bien vouloir la communiquer aux parents par l'entremise des moyens de diffusion à leur disposition. Or, certains parents ont reçu l'invitation tardivement ou même pas du tout. Elle souligne qu'il serait important que les délégués du CP s'assurent auprès de leurs directions que les invitations sont bien acheminées rapidement. Madame la présidente relate que l'invitation a été déposée sur le site web de son école. Un délégué mentionne que son établissement partageait mal un lien qui ne fonctionnait pas pour l'enregistrement de la conférence. Il ajoute que les membres du CP devraient également s'assurer que le lien communiqué par leur école soit fonctionnel.

Le travail du Comité Intégration et Conférences est félicité par les membres du CP.

14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

La coordonnatrice du Comité Innovation et Communication mentionne ne pas avoir de nouvelles à annoncer par rapport au portail du Comité de parents. Elle indique qu'elle rencontrera les membres du Comité Innovation et Communication avant la tenue de la prochaine rencontre du CP. Elle invite les membres ayant des questions ou des informations à les lui soumettre.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Il est mentionné que le Comité consultatif de transport s'est réuni le 26 janvier dernier. La représentante de la STM était absente. Elle souligne ne pas encore avoir de réponse à savoir si la STM va accepter d'offrir un prix réduit pour les étudiants. La représentante du CP au Comité consultatif de transport indique qu'elle la talonnera à ce sujet la prochaine fois qu'elle la croisera. Elle mentionne que la campagne de sécurité en transport scolaire se déroulera du 1^{er} au 12 février 2021. Elle ajoute que, cette année, il y aura seulement une programmation virtuelle à cause de la Covid. Tout sera disponible sur la page Facebook du CSSMB. Cela sera envoyé aux directions d'établissement qui partagera l'information. En réponse à une question relative aux logos destinés aux autobus afin de signaler la présence d'enfants à bord ayant des besoins particuliers, la représentante du CP au Comité consultatif de transport indique que le Comité consultatif de transport n'est pas décisionnel. Il donne son accord et c'est ensuite envoyé au CA. Elle soutient que le dossier est possiblement passé au CA car cela a été approuvé. Un membre déclare que ce n'est pas le cas. Il dit penser que c'est au niveau administratif que la décision se prend et non au niveau du CA.

16. MOT DU SOUS-COMITÉ ÉVA

La coordonnatrice du sous-comité ÉVA déclare qu'il faudra voir si l'école ÉVA existera encore l'année prochaine. Elle mentionne qu'il n'est pas garanti, malgré les vaccins, que les enfants pourront tous retourner à l'école l'an prochain. Elle ajoute l'école continue de grandir. On y ouvre des classes au primaire pour décharger les autres classes. On vient d'ouvrir une troisième classe en cinquième année. Le chiffre approximatif de 700 élèves fréquentant l'école ÉVA est évoqué. Un délégué déclare qu'une recommandation médicale est requise pour être accepté à l'école ÉVA. Il est demandé si l'école ÉVA aura un CÉ. Madame la coordonnatrice mentionne ne pas avoir la réponse à cette question. Un délégué soutient qu'il n'y aura jamais de CÉ à l'école ÉVA car ce n'est pas une véritable école mais plutôt un service offert par le Secteur des ressources éducatives.

17. MOT DES MEMBRES DU CA

Madame la vice-présidente a assisté à la dernière séance du CA. Elle annonce que monsieur Alain Lavoie, anciennement directeur de l'école Cavelier-De-LaSalle a été nommé DGA en remplacement de monsieur Jean-Pierre Bédard qui quitte pour assumer le poste de directeur général du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Elle ajoute que le DG du CSSMB a également déposé le Rapport annuel 2019-2020 du CSS.

18. MOT DE LA TRÉSORERIE

18.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP.

19. VARIA

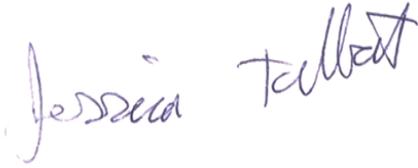
Aucun point n'a été traité en Varia.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE, DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 18 février 2021.

(CP/21-01/12)

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15. La prochaine réunion du CP aura lieu jeudi, le 18 février 2021 à 19 h 15 sur la plateforme Zoom.

(Proposé par madame Jessica Talbot – Proposition adoptée à l'unanimité)



Madame Jessica Talbot,
Présidente du Comité de parents



Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 28 JANVIER 2021 – CP
/rm*